

CHAUFFEUR-JOURNALIER
Service des travaux publics

Poste permanent, temps complet
(2 postes)

Sous l'autorité du contremaître, la personne titulaire du poste de chauffeur-journalier doit pouvoir conduire ou opérer différents types de camion. Les travaux comportent aussi l'accomplissement de diverses tâches manuelles simples et usuelles concernant les activités propres aux services municipaux.

Fonctions principales

- S'assurer du bon fonctionnement de son véhicule ou appareil avant le départ ;
- Exécuter différents travaux de creusage ou de remplissage à la pelle ;
- Faire des coupes dans les rues et les trottoirs, enfoncer des pavés, creuser des tranchées pour réparer ou installer aqueduc et égout ;
- Effectuer divers travaux de chargement de son véhicule lors des travaux de déneigement ;
- Déblayer manuellement la neige des entrées municipales, rues et stationnements ;
- Déblayer la neige qui obstrue les édifices municipaux et répandre du sable ou met de la pierre ou du sel dans les allées, entrées, chemins, trottoirs et rues ;
- Déblayer la chaussée de la neige qui l'obstrue au moyen d'une charrue et casser la glace dans les rues avec le même appareil ;
- Libérer les bornes fontaines de tout obstacle : neige, glace, foin, terre, etc. S'assurer de leur entretien, de leur bon fonctionnement et de leur vidange ;
- Faire l'épandage du sel et du sable sur les rues et les trottoirs, mettre en place les panneaux prévenant le public de l'enlèvement de la neige et guider les souffleuses ;
- Effectuer toute autre tâche connexe.

Exigences

- Diplôme d'études secondaires ;
- Expérience pertinente minimale d'un (1) an ;
- Posséder un permis de conduire valide classe 3 ;
- Cours de sécurité travaux publics et construction.

Entrée en fonction : Février 2023

Motif de l'affichage : Postes vacants

Salaire : 27,86 \$ à l'entrée, selon la convention collective en vigueur

Horaire : 40 heures/semaine

Les personnes intéressées par ce poste doivent faire parvenir leur curriculum vitae accompagné d'une lettre exposant les motifs de leur candidature, **par courriel à rh@bromont.com, au plus tard le 30 janvier 2023, 16 h.**

Nous remercions toutes les personnes qui ont proposé leur candidature. Le service des ressources humaines communiquera seulement avec les personnes retenues pour une entrevue.

Il est à noter que l'emploi du masculin a pour seul but d'alléger le texte.